

Soutenir l'offre de camps et d'activités à la journée pour les enfants et les jeunes en été 2020 en lien avec la situation exceptionnelle COVID-19

En lien avec la pandémie de COVID-19, les incertitudes encore récentes quant à la possibilité de se rassembler cet été et les éventuels coûts supplémentaires liés aux mesures sanitaires, l'offre de camps et activités de vacances à la journée¹ pour enfants et jeunes semble avoir légèrement baissé. Or, les besoins des familles et des jeunes n'ont pas suivi la même courbe, au contraire. C'est pourquoi le Canton de Neuchâtel souhaite soutenir l'organisation de camps et activités à la journée pour enfants et jeunes en été 2020. Ces activités devront respecter les prescriptions sanitaires en vigueur au moment de leur déroulement.

Critères

Les camps et activités de vacances à la journée destinés à des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans peuvent se voir attribuer un **soutien équivalent aux charges supplémentaires liées au COVID-19** (p. ex : charges de personnel, matériel d'hygiène additionnel, locaux supplémentaires, etc). Ces frais pourront être couverts au prorata des participant-e-s domicilié-e-s dans le Canton de Neuchâtel. Ces camps et activités peuvent être organisés tant par des organismes publics que privés et doivent se dérouler aux mois de juillet et août 2020.

De plus, les camps et activités à la journée ne faisant pas partie du calendrier habituel des organisations et étant mis en œuvre spécialement cet été en lien avec la situation résultant du COVID-19 pourront demander une **subvention plus importante**. Pour cela, ils doivent proposer des prix modérés aux participant-e-s (maximum CHF 60.- par jour par enfant pour les familles à revenu modeste, maximum CHF 90.- pour les autres²). Les activités s'adressant à des populations précarisées seront privilégiées.

Procédure

Pour demander une subvention dans ce cadre, les organisateurs et organisatrices doivent remplir [un formulaire web](#) dès que possible et au plus tard le 26 juillet 2020. Les demandes seront traitées chaque semaine, dans l'ordre d'arrivée et jusqu'à épuisement du budget. Si la demande est validée, la subvention devrait être versée dans un délai d'un mois après réception de toutes les informations et décomptes demandés.

Pour plus d'informations, s'adresser à Sophie Neuhaus, déléguée à la jeunesse : sophie.neuhaus@ne.ch ou 032 889 82 46.

¹ Activités s'apparentant à des camps sans hébergement

² Des exceptions peuvent être faites pour des camps nécessitant des encadrements particuliers (ex : camps pour enfants et jeunes en situation de handicap)